

Conditions générales de vente Maistapack GmbH



I) Champ d'application

1. Toutes les prestations de Maistapack GmbH sont soumises exclusivement aux présentes conditions générales de vente.
2. Les CGV contraires du client sont nulles et non avenues.
3. Toute dérogation aux présentes CGV doit être confirmée par écrit par Maistapack.

II) Conclusion du contrat

1. Maistapack fournit toutes ses prestations exclusivement à des entrepreneurs au sens de l'article 1 de la loi sur la protection des consommateurs.
2. Nos offres ne sont pas contraignantes. Il s'agit simplement d'une invitation à soumettre une offre et elles ne peuvent être transmises à des tiers sans notre consentement.
3. Une commande mal formulée est au détriment du client.
4. Le contrat n'est conclu qu'après acceptation écrite ou expédition de la marchandise commandée.
5. Le contenu d'une déclaration d'acceptation différente de la commande est considéré comme approuvé et devient partie intégrante du contrat, dans la mesure où le client ne la conteste pas dans un délai de 7 jours à compter de sa réception.
6. Les représentants ne sont pas autorisés à conclure des contrats ou à faire des promesses fermes.
7. Il est de la responsabilité du client de se renseigner sur les dimensions, la qualité, les dimensions et les possibilités d'utilisation du produit qu'il a commandé. Maistapack n'a aucune obligation de le renseigner ou de le mettre en garde.
8. Toute modification du contrat doit être faite par écrit pour être valable.
9. Une déclaration d'acceptation écrite peut être révoquée par Maistapack jusqu'à l'expédition de la marchandise commandée.

III) Prix

1. Sauf accord contraire, tous les prix s'entendent départ entrepôt.
2. Les prix ne comprennent pas l'emballage, la TVA et l'expédition.
3. Les prix sont basés sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre au moment de la conclusion du contrat. En cas d'augmentation de ces coûts, Maistapack est en droit de facturer au client l'augmentation des coûts qui en résulte jusqu'à la facturation de la livraison.
4. Le stockage éventuel de la marchandise, de la plaque d'impression ou des outils pour une durée de 3 mois est compris dans le prix.
5. Maistapack choisit le fournisseur et l'emballage. Les frais sont à la charge du client.

IV) Conditions de paiement

1. Sauf accord contraire, le paiement doit être effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation sans aucune déduction ou dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la facture, déduction faite d'un escompte de 2 %.
2. Les éventuelles réclamations de la part du client ne donnent pas droit à la rétention du prix d'achat ou d'une partie du prix d'achat.
3. Tous les paiements doivent être effectués en EUR.
4. Le client n'est autorisé à compenser une créance avec une autre créance qu'avec l'autorisation écrite de Maistapack ou si cette autorisation lui a été légalement accordée par un tribunal.
5. Les créances contre Maistapack ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement écrit de Maistapack.
6. Même après acceptation de la commande, Maistapack se réserve le droit de subordonner le traitement de la commande à un paiement anticipé ou à un acompte.
7. En cas de doute justifié sur la solvabilité du client, Maistapack est en droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les créances, même non encore échues, et de faire dépendre l'exécution du contrat du paiement.

V) Traitement des commandes Emballages

se fait uniquement après un accord. Le client assume le risque lié au stockage. Les modèles d'exécution présentés par Maistapack doivent être vérifiés par le client en ce qui concerne toutes les caractéristiques exigées et les éventuelles modifications doivent être signalées à Maistapack.

1. Les épreuves et les impressions doivent être vérifiées par le client et Maistapack accompagnés d'une déclaration de conformité (par ex : « Bon à tirer ») à retourner.
2. Ce n'est qu'une fois la déclaration de conformité effectuée que Maistapack commence à traiter la commande.
3. Les délais et dates de livraison ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit.
4. Le délai de livraison commence au plus tôt avec la déclaration de conformité de la part du client et seulement à partir du moment où tous les documents nécessaires au traitement de la commande sont parvenus à Maistapack.
5. Si la date de livraison ne peut pas être respectée par Maistapack, une nouvelle date de livraison sera fixée de manière contraignante par Maistapack. Toute réclamation du client à ce sujet, en particulier les demandes de dommages et intérêts pour négligence légère, est exclue.
6. Les demandes de modification communiquées par téléphone ne sont valables que si elles sont confirmées par écrit par Maistapack.
7. Le client a l'obligation de réceptionner le produit à la date convenue. Si la livraison n'est pas possible pour des raisons imputables au client, ce dernier est en retard dans la réception et l'obligation de supporter les frais et les risques lui est transférée.
8. Le client est tenu d'accepter les livraisons partielles, dans la mesure où cela n'est pas déraisonnable pour lui. Chaque livraison partielle doit être qualifiée de prestation indépendante.
9. Les cas de force majeure et l'impossibilité ou le retard d'approvisionnement en matières premières dispensent Maistapack de respecter ses obligations de livraison.
10. Pour les commandes régulières sans date de fin ou préavis convenu, la commande ne peut être résiliée qu'à la fin de l'année civile, moyennant un préavis de 6 mois.
11. Tous les coûts liés aux modifications apportées après la déclaration de conformité sont à la charge du client.
12. Maistapack n'est pas tenu de stocker les marchandises, les plaques d'impression ou les outils. Le stockage ne se fait que sur accord. Le risque lié au stockage est à la charge du client.
13. La période maximale de stockage des marchandises est de 3 mois. Au-delà de 3 mois, la marchandise est retirée du stock et, si le client ne l'accepte pas, les frais de stockage correspondants lui seront facturés.
14. Les outils et les plaques d'impression mis à disposition par le client et stockés chez Maistapack peuvent être déplacés après 3 mois sans nouvelle commande. Si le client ne les retire pas dans les 5 jours suivant la demande de Maistapack, Maistapack peut, à son choix, les détruire ou les transférer aux frais du client.

VI) Traitement des commandes Formeuses

Si l'objet de la relation contractuelle est la mise à disposition d'une formeuse de cartons, la formeuse reste la propriété de Maistapack pendant toute la durée de la collaboration. Les frais à payer par les clients sont déterminés par un accord indépendant à conclure au cas par cas. Le client s'engage à utiliser la formeuse mise à disposition par Maistapack exclusivement pour le formage de découpes Maistapack. Il est responsable de n'employer que du personnel formé au formage des cartons. La formeuse est utilisée exclusivement conformément aux instructions de Maistapack. Le client s'engage à assurer de manière adéquate la formeuse contre le risque de dommages (incendie, destruction, erreurs de manipulation par l'opérateur, etc.). Le client assure la maintenance et l'entretien quotidiens de la formeuse par un personnel compétent et en supporte les coûts. Si, après la fin du contrat, la formeuse de cartons présente une usure ou des dommages dépassant le cadre normal, le client s'engage à payer ces dommages dans les 14 jours. Sauf accord individuel contraire, les deux parties ont la possibilité de résilier le contrat moyennant un préavis de trois mois à la fin de chaque mois. La résiliation doit être effectuée par écrit (un e-mail suffit).

VII) Prise en charge des risques

1. Les risques liés au transport des marchandises sont transférés au client dès leur départ de l'usine.
2. Si l'expédition est retardée et que le client en est responsable, le risque est transféré à ce dernier dès l'avis de mise à disposition.
3. Le risque d'erreur éventuelle est transféré au donneur d'ordre avec la déclaration de conformité (par ex. : « bon à tirer »), dans la mesure où l'erreur ne résulte pas de la fabrication ultérieure.
4. Les marchandises ne sont assurées que si cela a été convenu au cas par cas. Les frais afférents sont à la charge du client.

VIII) Garantie

1. La marchandise doit être examinée par le client immédiatement après son arrivée au lieu de livraison et les éventuels défauts doivent être signalés par écrit à Maistapack sous un délai de 8 jours.
2. En cas de réclamation en temps opportun, la période de garantie est de 6 mois. Aucune prolongation de la durée de garantie n'est possible.
3. La décision de remplacer ou d'améliorer la marchandise en cas de dommage couvert par la garantie incombe à Maistapack.
4. Il incombe au client de prouver que le défaut existait déjà avant le transfert des risques.
5. Nous déclinons toute autre garantie, notamment un renversement de la charge de la preuve, est exclue.
6. En cas de défaut, le client n'a en aucun cas le droit de retenir le prix d'achat. Tout défaut reconnu par nous sera corrigé dans un délai raisonnable.
7. Il peut y avoir des différences de couleur et de qualité dans le collage, l'agrafage et l'impression.
8. Les différences de pondération usuelles dans le secteur, jusqu'à 5 % en plus ou en moins, ne constituent pas un défaut.
9. Les sur-livraisons et sous-livraisons liées à la production, jusqu'à 10 % de la quantité commandée, constituent une exécution conforme par Maistapack lors de la fabrication de la marchandise. Le prix total est calculé en fonction des marchandises effectivement livrées.
10. Maistapack garantit l'impression du code à barres EAN ou du code QR dans une qualité conforme aux normes du secteur.

IX) Responsabilité

1. Par une déclaration de conformité, le client confirme l'exactitude de ses données et autorise le traitement de la commande. Maistapack n'est pas responsable des erreurs imputables ou causées par le client.
2. Maistapack n'est pas responsable des négligences légères en cas de dommages matériels
3. La responsabilité est prescrite dans un délai de 6 mois à compter de la connaissance du dommage et de l'auteur du dommage.
4. Les dommages et les préjudices qualifiés doivent toujours être prouvés par le client.
5. La responsabilité pour de simples pertes financières, en particulier pour un manque à gagner et des dommages consécutifs à un défaut, est exclue.
6. Maistapack décline toute responsabilité en cas de perte de données ou de programmes.
7. Si une pénalité à charge de Maistapack a été convenue, le client n'est pas autorisé à faire valoir un dommage dépassant cette pénalité.
8. Ces dispositions relatives à la responsabilité s'appliquent également aux auxiliaires engagés par Maistapack.
9. Maistapack n'est responsable de la conservation de tous les documents de la commande que jusqu'à 2 semaines après le paiement du prix d'achat par le client. Maistapack n'est pas responsable des documents qui n'auront pas été retirés avant cette date. En outre, l'obligation de conservation de Maistapack prend également fin à cette date.

X) Protection des données

1. Les données personnelles du client ne sont collectées et utilisées qu'avec son consentement.
2. Si cela est nécessaire pour l'exécution de la commande, les données du clients collectées peuvent être transmises par Maistapack à des tiers.
3. Le client a le droit de demander à tout moment des informations sur le verrouillage et la rectification ou la suppression de ses données.
4. Le client doit communiquer immédiatement à Maistapack les éventuelles modifications de ses données.

XI) Réserve de propriété et autres droits

1. Les marchandises livrées restent la propriété de Maistapack jusqu'à leur paiement intégral.

2. Le client n'est autorisé à revendre la marchandise sous réserve de propriété avant son paiement intégral que dans la mesure où il cède la créance du prix d'achat qui en résulte à Maistapack à titre de garantie. En cas de cession, le client est tenu de procéder à l'annotation comptable correspondante.
3. En cas de compte courant, la propriété réservée fait office de garantie pour le solde de la créance de Maistapack.
4. Maistapack dispose d'un droit de rétention sur les documents de commande mis à disposition par le client, notamment les modèles, les manuscrits, les supports de données et autres objets, jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.
5. En ce qui concerne l'ensemble des données, dessins, projets, esquisses, plans, spécifications, etc. mis à disposition par Maistapack dans le cadre de la collaboration, toute utilisation ou diffusion en dehors de la collaboration avec Maistapack GmbH est interdite. Tout manquement à cette obligation fera l'objet de poursuites pénales et civiles conformément à l'article 12, paragraphe 1, de la loi sur la concurrence déloyale. En cas de cessation de la collaboration, le client est tenu de restituer intégralement tous les documents remis ou (en cas de transmission électronique) de les détruire et de le confirmer par écrit à Maistapack.

XII) Autres

1. Le lieu d'exécution pour les livraisons et les paiements est le site de Maistapack (Pürstingerweg 1, 4553 Schlierbach, Autriche)
2. Le droit autrichien s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises
3. En cas de litige, le tribunal compétent est celui de 4553 Schlierbach. Tribunal régional de Steyr, 4400 Steyr, Autriche.
4. Si l'une des dispositions des présentes CGU est invalidée, la validité des autres dispositions des présentes CGU n'en sera pas affectée.